

Le contrat de location

1. Brochure et précision

Bien que tous les efforts aient été faits pour garantir l'exactitude de la brochure et de tout le matériel publicitaire au moment de la publication, nous ne pouvons être tenus responsables des changements ou des questions hors de notre contrôle. Toutes les informations sont données de bonne foi mais aucune garantie n'est donnée concernant les informations fournies, qu'elles soient écrites ou orales.

2. Réservation et paiement

Les réservations peuvent être faites par e-mail ou par courrier et confirmées dans les 7 jours en utilisant le formulaire de réservation fourni et en joignant un acompte non remboursable de 30% (non remboursable) ou si vous réservez moins de huit semaines avant le départ, le prix total. Le paiement final est dû huit semaines avant la date de vos vacances. S'il y a une annulation jusqu'à 6 mois avant l'arrivée, il y aura un remboursement complet. Si le montant total plus le dépôt de garantie n'est pas reçu à la date d'échéance, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation.

3. Prix

Les prix sont par semaine et par chalet et comprennent l'électricité, le gaz, l'eau et la fourniture de linge de lit. Les serviettes peuvent être louées et payées à l'arrivée. Détails sur le formulaire de réservation.

4. Annulation

Il est recommandé de souscrire une assurance pour protéger le risque d'annulation à partir de la réservation et pour les frais médicaux, bagages, etc. à l'étranger. Si un chalet n'est pas disponible le jour indiqué, en raison de circonstances imprévues, toutes les tentatives seront faites pour déplacer les invités. Si cela n'est pas possible, tous les loyers seront remboursés sans aucun doute mais aucune autre responsabilité ne tombera sur les propriétaires.

5. Vos responsabilités

Votre propriété sera nettoyée avant votre arrivée et nous vous demandons respectueusement de vous rappeler que vous restez dans la maison de quelqu'un d'autre et de la laisser propre et bien rangée lors de votre départ. Si un nettoyage supplémentaire est requis, un minimum de €75 sera prélevé. Si vous trouvez quelque chose de endommagé ou de cassé, veuillez le signaler dans les 24 heures suivant votre arrivée. Les bris doivent être signalés aux propriétaires afin qu'ils puissent être corrigés avant l'arrivée des clients suivants. Si vous cassez quelque chose, essayez de le remplacer, sinon un remplacement sortira du dépôt de garantie. Veuillez ne pas arriver à l'établissement avant 16 h. et de bien vouloir partir avant 10h00 le jour du départ, afin de laisser suffisamment de temps entre les clients pour s'assurer que la propriété est prête.

6. Bruit et comportement.

Le bruit doit être maintenu à un niveau raisonnable afin de ne pas déranger les autres gîtes et voisins, en particulier après 21 heures la nuit. Les propriétaires se réservent le droit d'expulser des personnes de la propriété si leur comportement est déraisonnable.

7. Plaintes

En cas de plainte, à l'arrivée ou après le début de l'occupation, celle-ci doit être portée à la connaissance des propriétaires immédiatement afin que des mesures correctives, si nécessaire, puissent être prises sans délai. Ils feront tout leur possible pour faire face à toute difficulté à la fois rapidement et efficacement. Les propriétaires se réservent le droit d'entrer dans la propriété à tout moment raisonnable pour traiter toute réclamation et effectuer les réparations jugées nécessaires à la propriété ou à l'équipement. Toute réclamation après le départ doit être formulée par écrit dans les 14 jours suivant votre départ.

être sous la surveillance des parents en tout temps car les propriétaires ne peuvent être tenus responsables de leur sécurité car il n'y a pas de sauveteur en service.

8. Général

Bien que tous les efforts possibles soient faits pour maintenir la piscine et l'équipement ménager en bon état pour le plaisir de nos clients, nous ne pouvons pas accepter la responsabilité en cas de calamité imprévue, mais nous vous demandons de rester avec nous pendant que nous tentons de rectifier le problème. dès que possible. Nous acceptons les fumeurs mais vous apprécierions de fumer à l'extérieur. Si le chalet doit être fumigé en raison d'un excès de fumée, un minimum de €75 sera prélevé.

9. Parking alloué couvert et aux risques des propriétaires.

10. Ces conditions sont régies par le droit Français